

Procès-verbal du conseil de la
MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES

SÉANCE ORDINAIRE DU 3 JUIN 2015

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC D'ARGENTEUIL
MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Mille-Isles, tenue le 3 juin 2015, à la place régulière des séances, sous la présidence de madame Brenda Dawson, mairesse suppléante.

Les membres du conseil présents sont :

Monsieur André Durocher, Monsieur Howard Sauvé, Monsieur Fred Beaudoin, Madame Dawn Charles, Monsieur David Hudson.

Le membre du conseil absent est :

Monsieur Michel Boyer, maire, car il est en rencontre à Québec avec monsieur Pierre Moreau, ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Madame Josée Hébert, greffière et secrétaire-trésorière adjointe, est présente et agit comme secrétaire de la séance.

Ouverture de la séance

La mairesse suppléante déclare la présente séance ouverte et demande la tenue d'une période de réflexion.

Période de questions portant sur l'ordre du jour

Le public s'adresse à la présidente de l'assemblée et pose des questions sur les sujets à l'ordre du jour seulement.

2015-06-105

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Considérant que les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour de la présente séance.

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur David Hudson

APPUYÉ PAR : Madame Dawn Charles

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (5) :

D'ADOPTER l'ordre du jour de la présente séance tel que présenté.

ADOPTÉE.

**OUVERTURE DE LA SESSION
PÉRIODE DE QUESTIONS PORTANT SUR L'ORDRE DU JOUR**

- 1. Lecture et adoption de l'ordre du jour**
- 2. Adoption des procès-verbaux**
 - 2.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 mai 2015
 - 2.2 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 29 avril 2015
- 3. Approbation des comptes**
- 4. États financiers**
 - 4.1 États financiers se terminant le 30 avril 2015
- 5. Correspondance**
- 6. Compte-rendu des comités**
- 7. Dépôt de rapports**
 - 7.1 Dépôt du rapport mensuel de la directrice du Service de l'urbanisme et de l'environnement
- 8. Affaires diverses**

Procès-verbal du conseil de la
MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES

SÉANCE ORDINAIRE DU 3 JUIN 2015

- 8.1 Adoption du Règlement numéro 2015-06 abrogeant les Règlements numéros 72, 176, 187, 195 et 2009-02
- 8.2 Avis de motion concernant le Règlement numéro 2015-07 fixant les droits exigibles d'un mariage civil et d'une union civile
- 8.3 Avis de motion au Règlement 2015-10 concernant le code d'éthique et de déontologie des élus de la Municipalité de Mille-Isles
- 8.4 Dossier PIIA 2015-005 - Agrandissement et rénovation d'un bâtiment situé dans le hameau de Mille-Isles - lot 3 207 807
- 8.5 Dossier PIIA 2015-006 - Construction d'un bâtiment accessoire situé dans le hameau de Mille-Isles - lot 3 207 845
- 8.6 Contribution relative aux parcs, terrains de jeux et espaces naturels - dossier Boy Scouts of Canada
- 8.7 Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal (PAARRM) 2015
- 8.8 Mandat à la firme Cohésion Totale Inc.
- 8.9 Prolongation du mandat de l'entreprise Manaction inc.
- 8.10 Fête de Mille-Isles - allocation d'un budget
- 8.11 Jardin collectif - allocation d'un budget
- 8.12 Félicitations à mademoiselle Elizabeth Hosking
- 9. Période de questions**
- 10. Levée de la séance**

2. Adoption des procès-verbaux

2015-06-106

2.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 mai 2015

Considérant que le procès-verbal de la séance ordinaire du **6 mai 2015** a été remis aux élus au moins quarante-huit (48) heures avant la présente séance;

Considérant que les membres du conseil déclarent l'avoir reçu et lu.

IL EST **PROPOSÉ** PAR : Monsieur David Hudson

APPUYÉ PAR : Monsieur André Durocher

ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (5) :

D'APPROUVER et **D'ADOPTER**, tel que présenté, le procès-verbal de la séance ordinaire du **6 mai 2015**.

ADOPTÉE.

2015-06-107

2.2 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 29 avril 2015

Considérant que le procès-verbal de la séance extraordinaire du **29 avril 2015** a été remis aux élus au moins quarante-huit (48) heures avant la présente séance;

Considérant que les membres du conseil déclarent l'avoir reçu et lu.

IL EST **PROPOSÉ** PAR : Monsieur Howard Sauvé

APPUYÉ PAR : Madame Dawn Charles

ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (5) :

Procès-verbal du conseil de la
MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES

SÉANCE ORDINAIRE DU 3 JUIN 2015

D'APPROUVER et **D'ADOPTER**, tel que présenté, le procès-verbal de la séance extraordinaire du **29 avril 2015**.

ADOPTÉE.

2015-06-108

3. Approbation des comptes

Considérant que les membres du conseil ont pris connaissance de la liste des comptes de mai 2015.

IL EST **PROPOSÉ** PAR : Monsieur André Durocher

APPUYÉ PAR : Monsieur Fred Beaudoin

ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (5) :

D'ADOPTER les comptes énumérés dans la liste des comptes de mai 2015 totalisant **133 277.21 \$** et d'en autoriser les paiements.

De plus, le conseil reconnaît avoir pris connaissance des dépenses incompressibles du mois de mai 2015 et en approuve les paiements.

ADOPTÉE.

4. États financiers

4.1 États financiers se terminant le 30 avril 2015

La directrice générale et secrétaire-trésorière a déposé au conseil les états financiers (*non vérifiés*) pour la période se terminant le 30 avril 2015.

5. Correspondance

Un résumé de la correspondance du mois de mai 2015 a été remis à chacun des membres du conseil au moins quarante-huit (48) heures avant la présente séance. La mairesse suppléante en fait la lecture au profit des gens présents dans la salle.

6. Compte-rendu des comités

Sécurité publique

La vente du camion 203 est reportée en automne, car il sera loué pour une période indéterminée à une autre municipalité.

Communications

Quelque 37 copies de l'Info Mille-Isles ont été livrées à Saint-Jérôme au lieu de Mille-Isles.

Un publipostage sera envoyé pour la fête de Mille-Isles et le jardin collectif.

Infrastructures et voirie municipale (Transport)

Asphaltage du chemin Tamaracouta : un tronçon en appel d'offres et un tronçon en 2016.

Infrastructures et voirie municipale (Bâtiment)

L'inspection effectuée par l'entreprise Environnement S-Air sur les trois (3) édifices municipaux (hôtel de ville, caserne et Maple Grove) démontre qu'il n'y a pas de présence d'amiante dans les flocages et les calorifuges de ces édifices municipaux.

Procès-verbal du conseil de la **MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

SÉANCE ORDINAIRE DU 3 JUIN 2015

Le 3 juin 2015, monsieur Boyer participe à Québec au Grand Rendez-vous des Régions de la FQM (Fédération québécoise des municipalités) à titre de délégué de la MRC, il rencontre le ministre Pierre Moreau en début de soirée concernant la subvention pour la caserne et les demandes d'annexions de la Ville de Saint-Sauveur.

Le 17 juin 2015, monsieur Mario Allard déposera le projet de restauration de l'hôtel de ville.

Nouvelles régionales

La MRC d'Argenteuil lance l'appel de candidatures pour la 8^e édition de la Foire de Noël « Saveurs et Culture d'Argenteuil » qui aura lieu du 27 au 29 novembre 2015. Une quarantaine de producteurs agroalimentaires locaux et d'artistes professionnels et semi-professionnels (arts visuels, métiers d'art, design de mode, littérature) répondant aux critères d'admissibilité et de sélection pourront exposer leurs œuvres lors de cet événement, en fonction des espaces disponibles. Le fait d'avoir été sélectionné lors d'une édition antérieure de la foire ne garantit pas nécessairement une participation pour l'année 2015. **À noter que des frais de 25 \$ (à des fins de promotion) seront exigés pour les exposants sélectionnés cette année.**

7. Dépôt de rapports

7.1 *Dépôt du rapport mensuel de la directrice du Service de l'urbanisme et de l'environnement*

La greffière et secrétaire-trésorière adjointe dépose au conseil le rapport préparé par la directrice du Service de l'urbanisme et de l'environnement concernant la liste des permis émis et refusés ainsi que la liste de tous constats d'infraction émis pour le mois d'avril 2015.

8. Affaires diverses

En conformité avec l'article 361 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, monsieur Howard Sauvé déclare son intérêt relatif au Règlement 2015-05 concernant la construction des chemins publics et privés, car sa conjointe est propriétaire de deux (2) servitudes de passages privés, communément appelées : chemin Cochrane et chemin du Lac-Ivan Sud.

2015-06-109

8.1 *Adoption du Règlement numéro 2015-06 abrogeant les Règlements numéros 72, 176, 187, 195 et 2009-02*

Considérant que les Règlements numéros 72, 176, 187, 195 et 2009-02 n'ont jamais été abrogés et qu'ils n'ont plus de raisons d'être parce que désuets ou en contradiction avec des règlements plus récents;

Considérant qu'un avis de motion a été donné à la séance ordinaire du mercredi 6 mai 2015 par monsieur André Durocher;

Considérant qu'une copie du présent règlement a été remise aux membres du conseil municipal conformément à l'article 445 du *Code municipal du Québec* (RLRQ, chapitre C-27.1), et qu'en conséquence il y a dispense de lecture;

Considérant que les membres du conseil municipal présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

Procès-verbal du conseil de la
MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES

SÉANCE ORDINAIRE DU 3 JUIN 2015

Considérant que le règlement a été mis à la disposition du public pour consultation dès le début de la séance.

IL EST **PROPOSÉ** PAR : Monsieur Howard Sauvé

APPUYÉ PAR : Monsieur Fred Beaudoin

ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (5) :

D'ADOPTER le Règlement numéro 2015-06 abrogeant les Règlements numéros 72, 176, 187, 195 et 2009-02.

ADOPTÉE.

8.2 ***Avis de motion concernant le Règlement numéro 2015-07 fixant les droits exigibles d'un mariage civil et d'une union civile***

Avis de motion est par la présente donné par *monsieur Howard Sauvé*, qu'à la prochaine séance ou à la séance subséquente, le conseil adoptera le Règlement numéro 2015-07 *fixant les droits exigibles pour la célébration d'un mariage civil ou d'une union civile*.

Ce règlement sera adopté avec dispense de lecture conformément à l'article 445 du *Code municipal du Québec* (RLRQ, chapitre C-27.1).

8.3 ***Avis de motion au Règlement 2015-10 concernant le code d'éthique et de déontologie des élus de la Municipalité de Mille-Isles.***

Avis de motion est par la présente donné par *monsieur Fred Beaudoin* qu'à la prochaine séance ou à la séance subséquente, le conseil adoptera un règlement portant sur le code d'éthique et de déontologie des élus de la Municipalité de Mille-Isles, abrogeant le règlement 2014-03 afin de fixer à 40 \$ le montant maximum de l'avantage que pourrait recevoir un élu.

Ce règlement sera adopté avec dispense de lecture conformément à l'article 445 du *Code municipal du Québec* (RLRQ, chapitre C-27.1).

2015-06-110

8.4 ***Dossier PIIA 2015-005 – Agrandissement et rénovation d'un bâtiment situé dans le hameau de Mille-Isles – lot 3 207 807 du cadastre du Québec***

Considérant que le projet vise une intervention sur un bâtiment résidentiel situé dans le hameau de Mille-Isles, sur le lot 3 207 807 du cadastre du Québec, en bordure du chemin de Mille-Isles;

Considérant qu'étant donné que les travaux visent l'agrandissement et la rénovation du bâtiment et que cette propriété est située dans la zone HV-1, les travaux doivent être préalablement approuvés;

Considérant que la réalisation des travaux est assujettie au *Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale* numéro RU.06.2011;

Considérant tous les documents déposés et l'analyse du dossier en vertu des critères et objectifs du Règlement numéro RU.06.2011;

Considérant la recommandation du comité consultatif d'urbanisme.

Procès-verbal du conseil de la
MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES

SÉANCE ORDINAIRE DU 3 JUIN 2015

IL EST **PROPOSÉ** PAR : Monsieur Howard Sauvé

APPUYÉ PAR : Monsieur David Hudson

ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (5) :

D'APPROUVER le projet visant une intervention sur un bâtiment résidentiel situé dans le hameau de Mille-Isles, sur le lot 3 207 807 du cadastre du Québec, conformément au dossier PIIA 2015-005.

ADOPTÉE.

2015-06-111

8.5 ***Dossier PIIA 2015-006 – Construction d'un bâtiment accessoire situé dans le hameau de Mille-Isles – lot 3 207 845 du cadastre du Québec***

Considérant que le projet vise la construction d'un bâtiment accessoire de type remise situé dans le hameau de Mille-Isles, sur le lot 3 207 845 du cadastre du Québec, en bordure du chemin de Mille-Isles;

Considérant qu'étant donné que les travaux visent la construction d'un bâtiment accessoire de type remise et que cette propriété est située dans la zone HV-1, les travaux doivent être préalablement approuvés;

Considérant que ce projet de construction d'un bâtiment accessoire est assujéti au *Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale* numéro RU.06.2011;

Considérant tous les documents déposés et l'analyse du dossier en vertu des critères et objectifs du Règlement RU.06.2011;

Considérant la recommandation du comité consultatif d'urbanisme.

IL EST **PROPOSÉ** PAR : Monsieur Howard Sauvé

APPUYÉ PAR : Monsieur André Durocher

ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (5) :

D'APPROUVER le projet de construction d'un bâtiment accessoire de type remise situé dans le hameau de Mille-Isles, sur le lot 3 207 845 du cadastre du Québec, conformément au dossier PIIA 2015-006.

ADOPTÉE.

2015-06-112

8.6 ***Contribution relative aux parcs, terrains de jeux et espaces naturels – (Boy Scouts of Canada)***

Considérant que le demandeur, *Boy Scouts of Canada*, a déposé une demande de permis de lotissement afin de procéder à la création des lots 5 715 388 à 5 715 394 du cadastre du Québec. Cette opération cadastrale est montrée au plan préparé par Pierre-Simon Madore, arpenteur-géomètre, sous le dossier numéro 9545, minute 3644, en date du 13 mai 2015;

Considérant que ce projet d'opération cadastrale vise la création de sept (7) lots distincts;

Considérant que dans une seconde opération cadastrale, les lots créés seront jumelés aux lots voisins afin d'agrandir les propriétés existantes;

Considérant que selon les termes de l'article 2.2.1 du Règlement de lotissement RU.03.2011 de la Municipalité de Mille-Isles, le conseil municipal doit se prononcer quant à la cession aux fins de parcs, terrains de jeux et espaces naturels en vertu de ce règlement;

Procès-verbal du conseil de la
MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES

SÉANCE ORDINAIRE DU 3 JUIN 2015

Considérant que la contribution exigée en vertu du règlement précité est fixée à 10 % de la superficie de terrain, située dans un endroit qui, de l'avis du conseil, convient à l'établissement de parcs ou de terrains de jeux, ou au versement d'une somme de 10 % de la valeur du terrain inscrite au rôle d'évaluation municipale;

Considérant que selon le règlement précité, la contribution exigée pour la présente opération cadastrale est établie à 333,57 \$ ou à une superficie de 143,71 mètres carrés.

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Dawn Charles

APPUYÉ PAR : Monsieur David Hudson

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (5) :

D'APPROUVER la demande de contribution relative aux parcs, terrains de jeux et espaces naturels de *Boy Scouts of Canada* et que la contribution totale de l'opération cadastrale soit de 333,57 \$.

QUE cette contribution monétaire soit versée au fonds réservé aux fins de parcs, terrains de jeux et espaces naturels.

ADOPTÉE.

2015-06-113

8.7 ***Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal (PAARRM) 2015-2016***

Considérant la lettre par laquelle le député d'Argenteuil nous informe du montant de son budget discrétionnaire dans le cadre du Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal alloué à la circonscription d'Argenteuil qui est de 342 754 \$;

Considérant que les demandes d'aide financière doivent être transmises au plus tard le 12 juin 2015.

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur André Durocher

APPUYÉ PAR : Monsieur Fred Beaudoin

ET RÉSOLU : à l'unanimité des conseillers (5) :

D'AUTORISER la directrice générale à remplir le formulaire requis par le Programme d'aide afin de réserver une portion du montant alloué aux travaux d'entretien des chemins pour la saison 2015-2016.

ADOPTÉE.

2015-06-114

8.8 ***Mandat à la firme Cohésion Totale Inc.***

Considérant que la Municipalité de Mille-Isles souhaite obtenir une assistance relativement à la maîtrise d'ouvrage et au suivi des étapes durant la phase de construction du projet d'agrandissement de la caserne d'incendie et du garage municipal.

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Dawn Charles

APPUYÉ PAR : Monsieur Howard Sauvé

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (5) :

DE MANDATER la firme Cohésion Totale Inc. dans le but d'une assistance professionnelle relativement à la maîtrise d'ouvrage et au suivi des étapes durant la construction du projet d'agrandissement de la caserne d'incendie et du garage municipal;

Procès-verbal du conseil de la
MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES

SÉANCE ORDINAIRE DU 3 JUIN 2015

D'IMPUTER cette dépense, au montant de 19 975 \$ taxes en sus au poste budgétaire 23-03000-722.

ADOPTÉE.

2015-06-115

8.9 Prolongation du mandat de l'entreprise Manaction inc.

Considérant que le mandat de gestion de l'organisation de la sécurité incendie et civile octroyé à l'entreprise Manaction inc. se termine le 30 juin 2015;

Considérant l'intention du conseil de maintenir le Service de sécurité incendie et civile.

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Fred Beaudoin

APPUYÉ PAR : Monsieur André Durocher

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (5) :

D'ENTÉRINER la prolongation du mandat de l'entreprise Manaction inc., et ce, pour une période de six (6) mois débutant le 1^{er} juillet 2015, se terminant le 31 décembre 2015, selon les mêmes spécifications et critères détaillés dans le devis d'appel d'offres et la résolution numéro 2014-12-267, le tout en conformité avec la Politique de gestion contractuelle 2010;

D'IMPUTER cette dépense au poste budgétaire 02-22000-414.

ADOPTÉE.

2015-06-116

8.10 Fête de Mille-Isles – allocation d'un budget

Considérant que le budget 2015 prévoit l'organisation des activités : « Fête de Mille-Isles » et « Journée de l'environnement », et que le conseil juge qu'il est préférable de tenir ces deux (2) activités conjointement au Camp Tamaracouta le 1^{er} août 2015, remises au 2 août en cas de pluie;

Considérant que pour le bon fonctionnement, il y a lieu d'allouer le budget nécessaire et d'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer les contrats.

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Dawn Charles

APPUYÉ PAR : Monsieur Howard Sauvé

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (5) :

D'ALLOUER un budget de 6 945,46 \$ (excluant le retour de taxes) pour l'organisation des activités : « Fête de Mille-Isles » et « Journée de l'environnement », et d'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer pour et au nom de la Municipalité de Mille-Isles, les contrats nécessaires au bon déroulement de cette journée et à effectuer les dépenses en lien avec ces activités;

D'IMPUTER cette dépense aux postes budgétaires 02-70170-419, 02-70170-516, 02-70170-610, 02-70170-641, 02-70170-447 et 02-47000-628.

ADOPTÉE.

Procès-verbal du conseil de la
MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES

SÉANCE ORDINAIRE DU 3 JUIN 2015

2015-06-117

8.11 Jardin collectif - allocation d'un budget

Considérant que le budget 2015 prévoit la mise sur pied d'un jardin collectif situé autour de l'hôtel de ville;

Considérant que pour le bon fonctionnement, il y a lieu d'allouer le budget nécessaire et d'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer les contrats.

IL EST **PROPOSÉ** PAR : Madame Dawn Charles

APPUYÉ PAR : Monsieur André Durocher

ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (5) :

D'ALLOUER un budget de 1 458,91 \$ (excluant le retour de taxes) pour la mise sur pied d'un jardin collectif et d'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer pour et au nom de la Municipalité de Mille-Isles, les contrats nécessaires au bon déroulement de cette activité et à effectuer les dépenses en lien avec cette activité;

D'IMPUTER cette dépense, au montant de 1 458,91 \$ taxes en sus, au poste budgétaire 02-70170-641.

ADOPTÉE.

2015-06-118

8.12 Félicitations à mademoiselle Elizabeth Hosking

Considérant que la Municipalité de Mille-Isles encourage l'activité sportive;

Considérant que mademoiselle Elizabeth Hosking est une résidente de la Municipalité de Mille-Isles;

Considérant que mademoiselle Elizabeth Hosking a un parcours remarquable dans l'univers du snowboard.

IL EST **PROPOSÉ** PAR : Monsieur Fred Beaudoin

APPUYÉ PAR : Monsieur David Hudson

ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (5) :

DE FÉLICITER mademoiselle Elizabeth Hosking récipiendaire d'une bourse dans la catégorie « Bourses sport individuel et de duel » du *Gala excellence sportive Laurentides 2015*, pour ses performances dans la discipline – snowboard - .

ADOPTÉE.

9. Période de questions

Les personnes qui le désirent adressent leurs questions à la présidente de l'assemblée.

2015-06-119

10. Levée de la séance

À **19 h 43**, l'ordre du jour est épuisé et plus aucune question n'émane des personnes présentes dans la salle.

IL EST **PROPOSÉ** PAR : Monsieur David Hudson

APPUYÉ PAR : Monsieur Howard Sauvé

ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (5) :

Procès-verbal du conseil de la
MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES

SÉANCE ORDINAIRE DU 3 JUIN 2015

DE CLORE et lever la présente séance.

ADOPTÉE.

Certificat de disponibilités budgétaires

Je, Johanne Ringuette, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles pour les dépenses décrites au présent procès-verbal.

Johanne Ringuette, GMA
Directrice générale et secrétaire-trésorière,

Brenda Dawson
Mairesse suppléante et
présidente d'assemblée

Greffière et
Secrétaire-trésorière adjointe

Je, Brenda Dawson, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Brenda Dawson
Mairesse suppléante et présidente d'assemblée